Avis d'une demande de dérogation mineure au
Règlement 01-4501 sur le zonage

Avis public est donné que, lors de la séance du conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil qui se tiendra le 14 décembre 2026, à 19 h, dans la salle Albert-Beaudry de l'édifice Marcel-Robidas, au 300, rue Saint-Charles Ouest, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure au *Règlement 01-4501 sur le zonage* suivante :

Permettre au 680-682, rue Saint-Thomas :

- un nombre minimal d'une case de stationnement, au lieu de trois;

- une case de stationnement située en marge avant droite, d'une profondeur minimale de 5 mètres, au lieu de 5,5 mètres.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre à propos de cette demande, par le conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil, lors de ladite séance.

Longueuil, le 27 novembre 2026.

Marilyne Tremblay
Assistante-greffière